



Séance ordinaire du 04 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre mars à 18 heures, le Conseil Municipal, convoqué le vingt-six février, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christophe CHARLES, Maire

Le Maire de la ville d'Aubry certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Conseillers en exercice :

Etaient présents : Christophe CHARLES, Franck VALEBOIS, Mathilde DESMONS, Abdelmalik SINI, Marie-José FACQ, Didier SZYMANEK, Lydie VALLIN, Bernard CZECH, Chantal WAGON, Georges LEMAITRE, Brahim NOUI, Rudy CARLIER, Djamel BOUTECHICHE, Arlette PLOUVIN, Françoise PLATEAU, Monique MARLAIRE, Yves VALIN, Corinne DESPREZ, Christophe LOURDAUX, Bernard MOREL, Bernard GORA, Marie-Pascale SALVINO, Jean-Pierre LESAGE, Freddy KACZMAREK, Annick BARTKOWIAK, Carine FIEUW

Absents avant donné procuration : Dorothee LORTHIOS à Bernard MOREL

Absents : Séverine LASNEAU, Laurent JOVENET

Monsieur Brahim NOUI a été désigné secrétaire de séance

8 - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'ASSOCIATION CATHOLIQUE FRANCO POLONAISE

Madame DESMONS expose à l'assemblée que dans le cadre des festivités organisées à l'occasion de leur 100^{ème} anniversaire, (budget :15 371€), l'Association Catholique Franco Polonaise fait la demande d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 000 €, soit 30% des dépenses engagées (plafonnées à 9 000 €) conformément à l'article III 6 du règlement des associations.

Vu l'avis favorable de la commission vie associative en date du 11 décembre 2024 et du bureau municipal en date du 16 décembre 2024, il est demandé au Conseil municipal :

- d'émettre un avis sur le versement d'une subvention de 3 000 € à l'Association Catholique Franco Polonaise,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents,
- d'inscrire le montant de cette dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondante.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Emet un avis favorable sur le versement d'une subvention de 3 000 € à l'Association Catholique Franco Polonaise,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents,

Accepte d'inscrire le montant de cette dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondante.

Le Secrétaire de Séance

Brahim NOUI



Pour copie conforme,
Le Maire

Christophe CHARLES